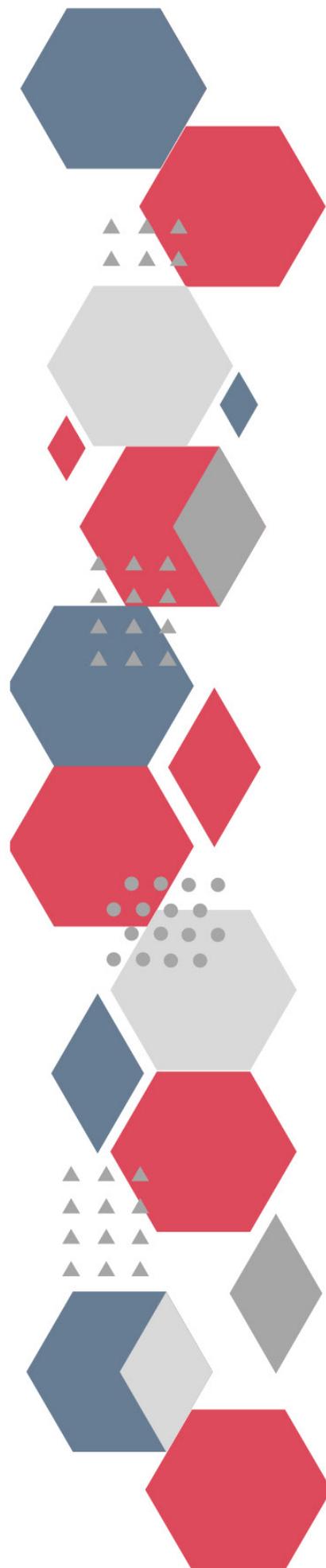


apbfb

Association des Professionnels
des Bibliothèques Francophones
de Belgique

Manifeste pour les bibliothèques en Belgique francophone



Les chiffres clés du secteur



872 915 personnes ayant participé aux animations des bibliothèques publiques



453 867 usagers individuels inscrits et actifs en bibliothèque publique



1200 travailleurs équivalent temps plein



154 réseaux locaux



506 implantations



53 221 animations



11 592 000 documents disponibles



21 980 heures de consultation Internet

Ces dernières décennies ont marqué un tournant pour les bibliothèques publiques en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les mutations sociétales – l'avènement d'internet, la restructuration de l'espace public ou encore la diversification des loisirs – ont d'une part créé de nouveaux besoins pour les usagers des bibliothèques, d'autre part imposé la nécessité d'une transformation des bibliothèques et des professionnels pour répondre aux enjeux actuels.

Les bibliothèques sont aujourd'hui des lieux ouverts sur l'extérieur (actions hors les murs, partenariats diversifiés...). Elles sont emparées, sur base de leur dispositif documentaire, de missions sociales, culturelles et éducatives multiples. Espaces publics largement ouverts, accessibles à tous sans discrimination, elles œuvrent en faveur de l'émancipation citoyenne et d'une société démocratique et durable dans le respect des droits culturels des citoyens.

Ainsi, les bibliothèques doivent compter pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et à son tour, la Fédération Wallonie-Bruxelles compte pour les bibliothèques. Pour pouvoir construire une société plus forte, plus intelligente et plus juste, celles-ci dépendent des décisions prises par les différents responsables politiques.

Nous, organisation représentant le personnel des bibliothèques francophones de Belgique, espérons une Fédération Wallonie-Bruxelles qui nous aide à réaliser nos missions.

C'est pourquoi nous vous encourageons à lire et à soutenir le présent manifeste.

Nous voulons une Fédération Wallonie-Bruxelles qui :

- applique pleinement le décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la Lecture et les bibliothèques publiques et tienne compte des conclusions de l'évaluation dudit décret menée en 2015 ;
- valorise et renforce le rôle éducatif, culturel et social des bibliothèques en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Appliquer pleinement le décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la Lecture et les bibliothèques publiques ; mettre en œuvre le suivi de son évaluation.

Contexte

Le 30 avril 2009, un nouveau décret entré en vigueur, générant une impulsion valorisante pour le secteur et symbolisant le passage d'une bibliothèque institution de prêt centrée sur son offre de collections à une bibliothèque-projet centrée sur les populations.

Ce décret prévoyait de nouveaux financements destinés à sa mise en œuvre et une période transitoire – jusqu'à fin 2014 – pour permettre aux bibliothèques de déposer un dossier de reconnaissance, période par la suite prolongée de deux ans.

En application de l'arrêté de gouvernement du 19 juillet 2011 portant application du décret du 30 avril 2009, quatre-vingt-six opérateurs ont effectivement été reconnus.

Mais depuis 2015, à part cinq bibliothèques reconnues en 2017, le gel des reconnaissances a généré la mise en attente de plusieurs « trains » de bibliothèques et la non-revalorisation de montée de catégories pour certaines. En 2019, dix-neuf bibliothèques ont acquis la reconnaissance mais cela n'a pas permis pour autant de rééquilibrer enfin ce Réseau de la Lecture à deux vitesses.

Par ailleurs, portant en lui-même l'obligation de son évaluation, le décret a été évalué en 2015 par un organisme externe mais les préconisations tirées de ce travail sont restées pour l'essentiel lettres mortes jusqu'à aujourd'hui.

Ce que nous voulons:

Le financement plein et entier du décret du 30 avril 2009 et son arrêté d'application du 19 juillet 2011 :

- le dégel des demandes de reconnaissance et des demandes de renouvellement de reconnaissance en attente ;
- l'application à 100 % des subventions de fonctionnement ;
- la reconnaissance de montée de catégorie pour certains opérateurs avec l'application à 100 % des subventions de fonctionnement ;
- l'application des augmentations de subventions liées à la croissance démographique de certaines communes.

La mise en œuvre des préconisations du groupe de travail constitué suite à l'évaluation du décret et auquel notre représentante a participé activement (ce document complet peut être fourni sur simple demande) : à titres d'exemples,

- la composition et l'organisation des Conseils de développement de la lecture;
- la révision du mode de calcul des heures d'ouverture des réseaux locaux, particulièrement ruraux, et des bibliothèques itinérantes.

Valoriser et renforcer le rôle éducatif, culturel et social des bibliothèques dans la société.

Contexte

Les bibliothèques se sont adaptées avec opiniâtreté à l'évolution de leur secteur, notamment en proposant de nombreuses ressources numériques, en sensibilisant leurs publics à une approche critique de l'information et en leur proposant des dispositifs de co-construction de projets.

Elles desservent de multiples publics (séniors, adolescents, enfants, migrants, publics éloignés de la lecture...) et structures (écoles, maisons de jeunes, associations locales, crèches, homes, écoles de devoirs...) via une grande diversité d'actions mise au service de tous les citoyens, dans le souci permanent d'un accès universel et inclusif à l'information, à la découverte littéraire et à la participation culturelle.

Malgré leur rôle déterminant à l'égard des enjeux sociaux, territoriaux, éducatifs ou encore numériques, les bibliothèques souffrent d'un manque de reconnaissance de leur identité et leurs missions.

Ce que nous voulons:

En plus de leurs missions à l'égard du développement des pratiques de Lecture, nous voulons que les bibliothèques publiques soient reconnues pour leur rôle sociétal sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- Les bibliothèques publiques se sont progressivement transformées en lieux de mixité sociale, véritables lieux de vie, ce que nous appelons des « troisièmes lieux » (le premier lieu étant le domicile, le deuxième le lieu de travail ou d'étude) et ce, quels que soient l'âge, le genre, l'origine, le handicap, le niveau d'études... Elles tentent ainsi de combattre les inégalités.

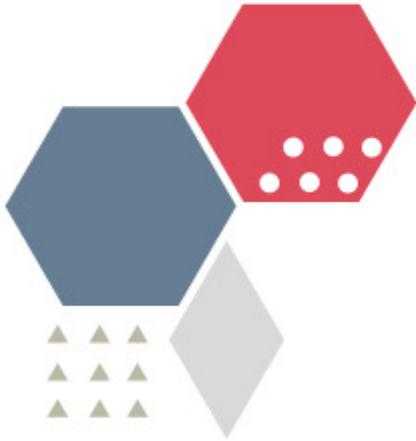
- Les bibliothèques publiques constituent à la fois des lieux et des partenaires adéquats pour le déploiement des EPN (espaces publics numériques) ; or en bien des Communes, ces EPN ont perdu le soutien financier indispensable à leur animation.

- Les bibliothèques publiques ont le souci de nos concitoyens qui n'atteignent pas, en lecture et en écriture, le seuil minimal de compétences requis pour une vie digne et autonome : cours d'alphabétisation, offre d'ouvrages en français dit facile, hébergement d'un écrivain public, ateliers d'écriture de niveaux divers...

- Les bibliothèques publiques, sur base de leurs ressources documentaires plurielles, favorisent le débat et l'implication citoyenne ; elles engagent leurs publics à partager leurs idées, à mettre en commun leurs actions dans le contexte des grandes questions qui secouent la société contemporaine comme l'accueil de l'étranger ou la transition climatique (cours de français langue étrangère, tables de conversation multi-langues, grainothèques, conférences sur la gestion des déchets ou l'alimentation responsable, etc.)

- Les bibliothèques ont un rôle important à jouer dans la confrontation entre les publics, en particulier les enfants et les jeunes, et les œuvres, comme entre les publics et les artistes. En cela, le PECA, qui se met actuellement en place dans le cadre des relations Culture/École, doit valoriser leurs compétences et leur expérience en médiation.

La revalorisation de l'image des bibliothèques publiques auprès des populations passe par la reconnaissance effective de leurs rôles sociétaux multiples dans les champs culturels, sociaux, éducatifs, numériques et par les financements indispensables à la mise en œuvre des compétences sollicitées, en particulier en matière de ressources humaines.



apbfb

Association des Professionnels
des Bibliothèques Francophones
de Belgique

Pour plus d'informations :

www.apbfb.be

Contact:

Allyn-Ann Biseau

0472/ 94 12 05

info@apbfb.be

allynann.biseau@apbfb.be

